

REGLEMENT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES CLUBS SPORTIFS :

POLITIQUE SPORTIVE 2025-2026

Cadrage général :

Véritable outil sociétal intervenant dans les champs de l'éducation, de la citoyenneté, de la santé ou encore de l'inclusion sociale et du développement durable, le sport démontre au quotidien son importance dans la société.

Dans le cadre de la nouvelle orientation du dispositif d'accompagnement financier des associations sportives strasbourgeoises lancé en 2024, la Ville de Strasbourg souhaite pérenniser son soutien aux clubs contribuant au développement de 4 axes de la politique municipale : le sport citoyen, le sport durable, le sport solidaire et le sport éducatif.

En 2025, la ville de Strasbourg a été labellisée comme ville européenne du sport. Ce label reconnaît le dynamisme de l'écosystème sportif strasbourgeois et représente un levier pour ancrer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Les projets soutenus et mis en œuvre dès la rentrée sportive 2025 devront démontrer d'une forte dimension partenariale afin de mettre en lien les différents acteurs sportifs du territoire pour le développement de projets à impact, répondant aux enjeux précités.

Structures éligibles et public cible

Clubs sportifs amateurs strasbourgeois

Modalités de réponse :

Le dossier est à déposer sur la plateforme du portail des aides **au plus tard le 16 mars 2025** à l'aide des pièces suivantes :

- Descriptif du projet à compléter via le formulaire en ligne
- Budget annuel du projet
- Lettre d'engagement des partenaires du territoire (le cas échéant)

Objectifs et orientations prioritaires

Les projets devront poursuivre tout ou partie des objectifs suivants en intégrant de façon privilégiée :

- une dimension partenariale (projet porté par plusieurs associations sportives ou projet porté par une association sportive et un partenaire associatif non sportif local) et/ou européenne,
- des actions envers des publics cibles (enfants, personnes éloignés de la pratique, etc.), notamment des animations dans les 3 plaines sportives (Baggersee, HautePierre-Parc des sports, Citadelle-Vauban)
- le soutien à la création ou au maintien de l'emploi

Dans le domaine du ***Sport Éducatif*** :

- Permettre l'acquisition des savoirs sportifs fondamentaux : savoir nager, savoir rouler à vélo, etc
- Développer une offre sportive diversifiée pendant les vacances scolaires
- Lutter contre le décrochage scolaire : accompagnement à la réussite éducative ; continuité éducative de l'école, développement des compétences par l'engagement citoyen ; susciter l'engagement citoyen et bénévole, formation des jeunes, des intervenants bénévoles et des éducateurs

Dans le domaine du ***Sport Citoyen***

- Lutter contre les violences et promouvoir les valeurs de la République
- Permettre à tout public éloigné de la pratique sportive pour cause de discrimination (raciale, d'orientation sexuelle, de genre ...) de pratiquer une activité physique,
- Réduire les inégalités d'accès des femmes à la pratique sportive notamment dans les quartiers populaires

Dans le domaine du ***Sport Solidaire***

- Soutenir des actions d'inclusion par le sport
- Développer les capacités d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs sportifs
- Permettre à tout public éloigné de la pratique sportive pour des raisons sociales, financières, géographiques de pratiquer une activité physique

Dans le domaine du ***Sport Durable***.

- Promouvoir les déplacements collectifs lors des compétitions
- Limiter l'impact environnemental des infrastructures et des pratiques sportives
- Coopérer en faveur de la protection de l'environnement et de la transition énergétique
- Encourager, par le sport, la sensibilisation aux gestes durables ; la protection de l'environnement et de la biodiversité ; la lutte contre le gaspillage ; la gestion des déchets et le recyclage

Dans le cadre du label **Ville européenne du sport**.

- Intégrer une dimension transfrontalière, européenne ou internationale aux projets relevant des quatre axes précédents
- Promouvoir les projets intégrant un partenariat transfrontalier, européen ou international
- Valoriser les valeurs européennes du sport (fair play, lutte contre le dopage...)
- Encourager les échanges interculturels

A titre d'exemple et de façon non exhaustive, les structures pourront proposer :

Sport Éducatif

- des stages sportifs pendant les vacances scolaires dédiés aux enfants non licenciés
- des stages pendant les petites vacances et pendant l'été, notamment dans les 3 plaines sportives (Baggersee, HautePierre-Parc des sports, Citadelle-Vauban)
- des projets éducatifs associant le sport et une thématique citoyenne (développement durable, mobilité active, engagement ...) afin de développer les compétences sociales, valoriser les règles de vie commune
- des partenariats avec des écoles primaires, des structures d'accueil de mineurs isolés, des instituts spécialisés d'accueil d'enfants porteurs de handicap, des stages spécifiques pour les « adolescentes », peu présent dans les clubs sportifs

Sport Citoyen

- des actions ponctuelles ou récurrentes dans les bassins de vie en quartiers prioritaires de la Ville pour créer du lien entre les jeunes, partager les valeurs citoyennes et éviter la sédentarité
- des événements donnant visibilité aux bénévoles afin de valoriser leur engagement, recrutement de bénévoles via des actions particulières
- des événements de sensibilisation à des grandes causes (lutte contre le cancer du sein, lutte contre les violences faites aux femmes, lutte contre les discriminations, don du sang...)
- des projets de sensibilisation au handisport et à la découverte des sports paralympiques
- la création d'une section féminine en sport loisir pourra être soutenue sur l'année de lancement et sous réserve d'un engagement du club à maintenir cette section au-delà de l'année de lancement (au moins 3 années).

Sport Solidaire

- des actions à destination des réfugiés et demandeurs d'asile (créneaux dédiés ou mixtes)
- des projets intergénérationnels, projets associant ou permettant la pratique parents enfants ;
- des projets au sein des structures sociales, des foyers d'accueil (SDF...), des centres pénitentiaires ...
- des projets participant à un parcours global d'insertion dans le monde du travail par le sport
- projets favorisant l'inclusion en luttant contre l'isolement et/ou contre le harcèlement ou toute forme de discrimination
- des projets pour prévenir les ruptures et réduire les inégalités, notamment des séances intégrant un mode de garde pour les enfants

Sport Durable

- des sorties en milieu naturel (hors milieu urbain) pour favoriser l'activité physique hors du bassin de vie tout en sensibilisant à la protection de l'environnement
- des actions de nettoyage dans la ville associée à la découverte d'activités sportives
- des actions de sensibilisation et de promotion du guide des manifestations éco-sportives à l'occasion des événements organisés
- des engagements et des actions pour supprimer l'utilisation du plastique, favoriser la bonne nutrition et les circuits courts

Ville européenne du sport

- participation à l'événement de la « Semaine Européenne du Sport » du 23 au 30 septembre 2025 (actions dans les écoles, dans les centres socio-culturels, journées portes ouvertes, promotion du sport au grand public...)
- des échanges réciproques ponctuels ou des partenariats durables avec des clubs européens
- des événements sportifs incluant des équipes étrangères
- un jumelage avec un club d'une ville partenaire de Strasbourg
- des actions de sensibilisation sur l'Europe (institutions, fonctionnement...) en lien avec les institutions ou organismes européens présents à Strasbourg (Lieu d'Europe...)

Une vigilance particulière sera apportée aux structures déjà subventionnées par la Ville de Strasbourg au titre de leur fonctionnement : le projet devra présenter un caractère novateur ou différenciant par rapport au reste de leurs activités.

Conditionnalité:

Les projets ayant bénéficiés d'un soutien en 2024 pour lesquels une nouvelle demande est établie pour 2025 ne seront instruits que sur la base du bilan final ou intermédiaire de l'action passée.

Le soutien financier pour chaque projet ne devra pas excéder 80% du budget prévisionnel du projet.

Pour un projet sur une année N uniquement (sans possibilité de reconduction) : soutien minimum de 2 000 €, maximum de 6 000€.

Pour un projet sur 3 ans :

- Soutien minimum de 6000€ sur 3 ans (2 000€ /an)
- Soutien maximum de 12 000€ sur 3 ans (4000€ /an)

Une évaluation à la fin de la 1ère année sera effectuée par la Direction des sports pour valider la reconduction du projet et le versement de la subvention.

Les clubs devront s'assurer en amont auprès de la Vie sportive de la faisabilité de réalisation de leur projet (disponibilité des créneaux dans les équipements sportifs, éventuel soutien logistique demandé à la Ville de Strasbourg, etc.)

Engagement des porteurs de projets :

Le porteur de projet doit :

- garantir au public accueilli la sécurité et de bonnes conditions de pratique, garantes de la réussite du projet ;
- s'assurer de proposer des activités dans le respect des normes sanitaires en vigueur au moment du dépôt de leur réponse.

L'attribution de la subvention par la Ville de Strasbourg engage la responsabilité du porteur de projet dans la mise en œuvre et la réalisation du projet conformément aux conditions indiquées dans le dossier de candidature et dans le respect des normes sanitaires. Il devra tenir la Ville de Strasbourg informée de tout décalage ou difficulté de mise en œuvre.

Les dépenses engagées au titre du projet doivent pouvoir être inscrites, comptablement, en dépenses de fonctionnement et ne peuvent pas être engagées au profit de tiers.

La subvention attribuée au titre du présent appel à projets ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet, ce qui suppose la présence de fonds propres et/ou de co-financements.

Le versement total de la subvention est soumis à la réalisation intégrale et conforme aux conditions fixées et validées dans le projet initial.

Le porteur de projets devra transmettre l'ensemble des éléments de bilan dès achèvement du projet. L'attribution des subventions s'inscrit le cas échéant dans le respect de la réglementation européenne des aides économiques.

Pour toute demande d'informations complémentaires :

Thématiques	Référent	E-mail
Sport éducatif et sport durable	Responsable de développement : Cyril Morgenthaler	Cyril.morgenthaler@strasbourg.eu

Sport citoyen et sport solidaire	Responsable de développement : Farid Adjoudj	Farid.adjoudj@strasbourg.eu
Ville européenne du sport	Responsables de territoires : Maxime Vaucoulon (Sud), Sylvain Delay (Ouest), Frédéric Bonaton (Centre-Nord)	Maxime.vaucoulon@strasbourg.eu ; Sylvain.delay@strasbourg.eu ; frederic.bonaton@strasbourg.eu